



**Code de déontologie  
destiné aux  
fournisseurs**

## **OBJECTIF**

Catalent a pour ambition stratégique de propulser l'innovation et la croissance du secteur des sciences de la vie en devenant son principal partenaire dans les technologies de pointe, les solutions intégrées et les nouvelles modalités thérapeutiques. Avant tout, nous sommes animés par notre mission qui consiste à aider les personnes du monde entier à vivre mieux et en meilleure santé, en plaçant les patients au cœur de notre travail afin de garantir la sécurité, la fiabilité de l'approvisionnement et l'efficacité optimale des produits.

Il est essentiel pour notre réussite, celle de nos clients et celle des patients qu'ils servent, de développer un réseau de partenaires et de fournisseurs fiables et respectueux de l'éthique. Nous ne sommes pas seulement tenus de respecter l'ensemble des exigences légales en vigueur, mais nous devons également mener nos activités de manière responsable et avec une intégrité absolue.

Nous sommes présents dans le monde entier et nous veillons au respect de toutes les lois, réglementations et normes dans nos pratiques commerciales. Nous veillons également à ce qu'elles soient conformes à notre engagement en matière de responsabilité d'entreprise, ainsi qu'aux principes de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI) dans les domaines de l'éthique, des personnes, du travail, de la santé, de la sécurité et de l'environnement, de la qualité et des systèmes de gouvernance et de gestion connexes. Le programme d'éthique et de conformité de Catalent établit des règles de conduite commerciale et professionnelle qui s'appliquent à l'ensemble des employés et sous-traitants de l'entreprise.

Nous attendons également de nos fournisseurs, agents et autres représentants avec lesquels nous travaillons qu'ils respectent les lois et normes de conduite applicables, que nous résumons dans le présent Code de déontologie destiné aux fournisseurs. Nous nous engageons à travailler avec des personnes et des

organisations qui exercent leurs activités avec professionnalisme et intégrité. Ces normes s'appliquent à l'ensemble de nos fournisseurs dans le monde, quels que soient les produits ou services qu'ils proposent.

Nous travaillerons avec des fournisseurs qui adoptent et respectent les principes du présent Code de déontologie destiné aux fournisseurs et attendons d'eux qu'ils obtiennent le respect de ces principes de la part de tous les tiers avec lesquels ils travaillent pour nous fournir des biens ou des services. Nous tiendrons compte de la réputation et des antécédents d'un fournisseur à ce sujet dans notre processus de sélection et pour continuer à faire appel à lui.

Les fournisseurs doivent mettre à la disposition de leurs employés travaillant pour notre entreprise ce Code de déontologie destiné aux fournisseurs dans la langue de ces employés et de leurs superviseurs. Ce Code de déontologie destiné aux fournisseurs est disponible dans les langues suivantes : anglais, français, espagnol, portugais, japonais, italien, chinois et allemand sur le site Web de Catalent.

Les fournisseurs doivent conserver les documents prouvant qu'ils respectent ce Code de déontologie ou leurs propres règles et normes de déontologie d'entreprise équivalentes (en termes de portée et de champ d'application) et approuvées par Catalent. Ils doivent également nous donner la possibilité de les vérifier sur demande raisonnable.

## **CONDUITE ÉTHIQUE**

Les fournisseurs doivent toujours mener leurs activités en accord avec les normes éthiques les plus strictes. Les fournisseurs qui disposent par écrit de leurs propres règles de conformité et d'éthique doivent les comparer avec celles de ce Code, et nous informer immédiatement de toute incohérence éventuelle qui pourrait être source de conflit.

## **RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR**

Chaque fournisseur doit, au minimum, se conformer à l'ensemble des lois, règles, réglementations, codes, traités, conventions et autres obligations légales applicables dans le pays où il exerce ses activités pour notre compte.

Du fait de notre présence internationale, les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption, notamment mais pas exclusivement, le Modern Slavery Act (loi contre l'esclavage moderne britannique), le Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine visant à lutter contre la corruption d'agents publics à l'étranger) et le Bribery Act (loi anticorruption britannique).

Les fournisseurs ne peuvent, directement ou non, commettre d'actes de corruption de quelque forme que ce soit, ni rien offrir de valeur à un fonctionnaire pour :

- obtenir ou conserver des marchés ;
- obtenir un avantage indu ; ou
- influencer les actions ou décisions d'un tiers.

Les fournisseurs ne peuvent se livrer à la corruption commerciale, aux dessous-de-table ou à des activités commerciales corrompues avec un tiers ne relevant pas de la fonction publique, notamment mais pas exclusivement, tout employé, intermédiaire ou représentant de Catalent.

## **EXACTITUDE DES DOCUMENTS COMPTABLES**

Tous les documents et livres comptables afférents aux transactions réalisées avec nous doivent être conformes aux principes comptables généralement admis de la juridiction dans laquelle le fournisseur exerce ses activités. Les registres de ces opérations doivent être lisibles, transparents et refléter les opérations et paiements réels. Les fournisseurs ne doivent pas dissimuler d'écritures obligatoires, manquer de les enregistrer ou les falsifier.

## **PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Les fournisseurs doivent traiter avec équité, dignité et respect les employés de Catalent, leurs propres employés et sous-traitants, ainsi que toute personne avec laquelle ils sont en contact pour notre compte.

Nous ne tolérons pas l'intimidation, l'hostilité, le harcèlement ou tout autre comportement qui pourrait perturber ou entraver la capacité à travailler d'autrui.

Les fournisseurs doivent disposer d'un système de gestion clairement communiqué qui offre aux travailleurs un moyen de signaler leurs griefs (dans la mesure où la législation locale le permet, de manière anonyme) sans crainte de représailles.

Nous ne tolérons pas les représailles contre les personnes qui expriment leurs préoccupations ou signalent de bonne foi des violations réelles ou présumées de la loi, des réglementations, de la politique de l'entreprise ou de notre Code de déontologie destiné aux fournisseurs.

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière d'emploi, y compris les lois interdisant la discrimination sur le lieu de travail.

Les fournisseurs doivent, au minimum, respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de salaire et de temps de travail et fournir les prestations sociales prévues par la loi, y compris la rémunération des heures supplémentaires à des taux supérieurs aux taux horaires normaux. En outre, les fournisseurs doivent évaluer régulièrement si les travailleurs gagnent suffisamment pour répondre à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille.

Lorsque les salaires ne répondent pas aux besoins essentiels, les fournisseurs sont tenus de prendre les mesures appropriées pour atteindre un niveau de rémunération qui y répond.

Les fournisseurs doivent respecter les droits légaux des employés à faire partie ou non d'organisations de travailleurs telles que les syndicats. Lorsque les réglementations locales restreignent les syndicats, les travailleurs peuvent former des comités de travailleurs s'ils le souhaitent, sous réserve des lois et réglementations applicables.

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois, règles, réglementations, codes, traités, conventions et autres obligations applicables interdisant le travail sous la contrainte ou dans des conditions de servitude pour dettes, les traitements inhumains et toute forme de travail des enfants ou autre exploitation de ces derniers. Catalent soutient les programmes légitimes d'apprentissage et de stage en entreprise qui respectent les lois et réglementations applicables.

Les fournisseurs doivent former et surveiller leurs employés de manière proactive afin d'éviter toute implication dans ce type d'activité.

#### **MINERAIS PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables concernant les minéraux de conflit et à l'approvisionnement responsable dans tous les pays où ils opèrent, ainsi que dans tous les pays d'origine des matériaux. Les fournisseurs suivront les procédures de diligence raisonnable appropriées pour traiter les risques associés et fourniront des informations sur demande pour démontrer leur conformité.

#### **CADEAUX ET INVITATIONS**

Les cadeaux et invitations ne sont pas nécessaires pour faire affaire avec Catalent et sont vivement déconseillés.

Les fournisseurs ne doivent pas offrir ou proposer :

- un cadeau, une invitation ou un traitement de faveur dans l'intention d'essayer d'influencer la prise de décision de nos employés ou sous-traitants ;

- un cadeau, une invitation ou un traitement de faveur lors d'un processus de décision d'achat ou de passation de marché (par exemple, demandes d'informations, demandes de devis ou appels d'offres) ou d'une négociation de contrat ;
- de l'argent, y compris des cadeaux pouvant être utilisés comme de l'argent, comme des cartes-cadeaux ;
- des sorties, des voyages ou des hébergements fastueux dans le cadre d'événements parrainés par le fournisseur ; un cadeau (y compris ceux visant à soutenir des causes caritatives), une invitation ou un traitement de faveur sollicité par nos employés ; ou
- une opportunité d'acheter des produits, des services ou un intérêt financier à l'un de nos employés à des conditions généralement non accessibles aux autres clients du fournisseur.

De manière très occasionnelle, nos employés peuvent accepter des cadeaux, des invitations ou toute autre marque de courtoisie professionnelle de valeur très modeste s'ils sont d'usage et s'il s'agit de gestes d'appréciation ou de gratitude. Cependant, la phrase précédente ne s'applique pas à nos employés ou sous-traitant intervenant dans les achats ou chargés de prendre des décisions commerciales.

#### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

Tous les fournisseurs sont tenus de passer avec nous un accord de confidentialité et de non-divulgaration le plus tôt possible dans notre relation commerciale. Les fournisseurs ne peuvent pas partager nos informations confidentielles, nos informations relatives à la propriété intellectuelle ou toute autre information obtenue concernant nos activités ou nous-mêmes (y compris les informations recueillies par les fournisseurs pour nous et celles relatives à nos produits, clients, tarifs, coûts, savoir-faire, stratégies, processus et pratiques).

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser le nom ou le logo de Catalent comme référence sur leur site Web, leurs brochures, leurs présentations ou leurs publications sans l'approbation écrite préalable de Catalent.

Les fournisseurs doivent immédiatement signaler la perte, l'utilisation ou la divulgation non autorisée de nos informations confidentielles, commise par inadvertance ou non, à la direction de Catalent et à notre directeur juridique à l'adresse [gencouns@catalent.com](mailto:gencouns@catalent.com), et en copie à notre groupe chargé de la confidentialité des données à l'adresse [privacy@catalent.com](mailto:privacy@catalent.com).

### **CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité et de sécurité des données, ainsi que toutes les dispositions contractuelles connexes. Les fournisseurs sont tenus de collecter les informations personnelles au nom de Catalent uniquement à des fins commerciales légitimes et uniquement avec l'autorisation expresse de Catalent. Les informations personnelles détenues par le fournisseur ne doivent être utilisées qu'aux fins commerciales légitimes pour lesquelles elles ont été collectées, partagées uniquement avec les personnes autorisées à y accéder, protégées conformément aux protocoles de sécurité appropriés et conservées uniquement le temps nécessaire.

### **CYBERSÉCURITÉ**

Les fournisseurs doivent immédiatement signaler la perte, l'utilisation non autorisée (y compris toute violation de cybersécurité) ou la divulgation non autorisée de nos informations confidentielles, commise par inadvertance ou non, à la direction de Catalent et à notre groupe chargé de la confidentialité des données à l'adresse [privacy@catalent.com](mailto:privacy@catalent.com).

### **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Les fournisseurs doivent signaler tout conflit d'intérêts réel ou présumé à notre direction. Notre direction peut lever ce type de conflit uniquement par écrit.

Il y a conflit d'intérêts lorsque les activités ou intérêts personnels influencent ou donnent l'impression d'influencer votre capacité à agir dans notre meilleur intérêt. Voici quelques exemples de situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts :

- avoir un intérêt ou un investissement financier conséquent dans une société en concurrence qui fait des affaires ou cherche à en faire avec nous ;
- si des employés, des dirigeants ou des directeurs de fournisseurs ont de la famille ou des amis qui travaillent pour nous, un autre de nos fournisseurs ou l'un de nos clients ou concurrents.

### **UTILISATION D'APPAREILS MOBILES, DE SUPPORTS ÉLECTRONIQUES, D'INTERNET ET D'E-MAILS**

Lorsqu'il a accès à notre environnement électronique (notamment mais pas exclusivement, les e-mails, la messagerie vocale, l'intranet, Internet ou les logiciels), le fournisseur doit :

- utiliser ces outils aux seules fins de nos activités ; et
- utiliser ces outils conformément à nos politiques relatives à la sécurité des technologies de l'information.

Les fournisseurs ne doivent pas se connecter à nos systèmes électroniques sans avoir préalablement mis en place des mesures de protection appropriées en matière de cybersécurité sur leurs propres systèmes.

### **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)**

Les fournisseurs qui utilisent des technologies d'intelligence artificielle dans le cadre de la fourniture de biens ou de services à Catalent doivent le faire de manière éthique, transparente

et conforme aux lois applicables, aux normes du secteur et à leurs obligations contractuelles envers Catalent.

### **CONCURRENCE LOYALE ET ANTITRUST**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence loyale et d'antitrust.

### **CONFORMITÉ COMMERCIALE ET SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**

Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et contrôles applicables en matière d'importation et d'exportation, aux sanctions, aux embargos et à toute autre loi et réglementation sur la conformité commerciale des États-Unis, de l'Union européenne, du Royaume-Uni, des Nations Unies et de tout autre pays dans lequel ils exercent leurs activités. Les fournisseurs s'engagent à se conformer aux exigences minimales des programmes de sécurité de la chaîne d'approvisionnement gérés par les douanes, tels que le C-TPAT (Customs Trade Partnership Against Terrorism). Les fournisseurs peuvent être invités à participer occasionnellement à des audits pour démontrer leur engagement à l'égard des exigences de sécurité de la chaîne logistique, des embargos et sanctions à l'exportation et d'autres questions liées au commerce.

### **ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Les fournisseurs doivent exercer leurs activités de manière à protéger et respecter l'environnement, et se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Les fournisseurs doivent respecter les exigences de durabilité et les intégrer dans leur chaîne logistique, y compris l'évaluation des coûts du cycle de vie et les avantages environnementaux. Les fournisseurs ne doivent s'engager en amont et en aval de leur chaîne logistique qu'avec des tiers ayant une notation de durabilité satisfaisante ou

disposés à se soumettre à des évaluations et à des certifications environnementales.

Les fournisseurs qui travaillent avec nous ou exercent leurs activités sur l'un de nos sites doivent travailler de façon à assurer leur sécurité et celle d'autrui, y compris nos employés et sous-traitants, et ce, en conformité avec les exigences de Catalent et des autorités concernées en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Tout incident à ce sujet ayant ou pouvant avoir des répercussions sur nous doit être signalé immédiatement.

Les fournisseurs ne peuvent détenir, utiliser ou vendre de drogues illicites ni travailler sous l'influence de l'alcool ou de substances altérant leurs performances.

Les fournisseurs peuvent occasionnellement être invités à effectuer ou à participer à des audits sur l'environnement, la santé et la sécurité afin de démontrer leur conformité aux exigences législatives d'entreprise, gouvernementales et locales.

### **DIVERSITÉ**

Les décisions d'approvisionnement et les relations avec les fournisseurs de Catalent reflètent et promeuvent notre engagement à développer une base de fournisseurs qui respecte et accueille une grande diversité de parcours et d'expériences. Nous tirons parti de cette diversité pour stimuler l'innovation et l'excellence dans tous les aspects de nos activités. Nous encourageons nos fournisseurs à prendre en compte la diversité des fournisseurs dans leurs décisions d'approvisionnement et leurs relations avec leurs propres fournisseurs. Nous attendons également d'eux qu'ils mettent en place des politiques rigoureuses garantissant qu'aucun employé ni tiers ne soit victime de discrimination en raison de son sexe, de son genre, de son origine ou appartenance ethnique, d'un éventuel handicap, de sa religion ou de son orientation sexuelle.

## **CONTRÔLE ET CONFORMITÉ**

Catalent peut entreprendre des activités de contrôle pour confirmer que le fournisseur respecte ces normes, y compris des évaluations sur site de ses installations, le recours à des questionnaires, un examen des informations disponibles ou d'autres mesures nécessaires pour évaluer les performances du fournisseur. Catalent peut écarter tout fournisseur potentiel ou mettre fin à sa relation avec un fournisseur actuel qui n'aurait pas respecté ces règles.

## **RESSOURCES**

Pour obtenir des informations complémentaires ou des conseils concernant ces normes, ou si vous souhaitez signaler une violation potentielle, contactez le Service juridique et de conformité de Catalent à l'adresse [ethics@catalent.com](mailto:ethics@catalent.com) ou au +1 732 537 6412, ou bien notre Ligne d'assistance sur la conduite professionnelle sur le site [www.catalent.speakuptrust.com](http://www.catalent.speakuptrust.com) ou au +1 800 461 9330 (aux États-Unis) ou +1 720 514 4400 (en dehors des États-Unis).



**Catalent Pharma Solutions, Inc.**

200 Crossing Blvd., Floor 7

Bridgewater, NJ 08807

États-Unis

T + 1 866 720 3148

[www.catalent.com](http://www.catalent.com)

Championing  
the missions that matter™

**Catalent®**